

Complément au mémoire de l'APRIDS présenté

le jeudi 11 juillet à 21:25, par Jean-Claude DEBAQUE

Conclusion du mémoire:

1) Les besoins d'une nouvelle école sont réels

2) L'emplacement proposé est structurant pour l'avenir de l'Ile; deux choix s'offrent:

a) Soit on maintient l'emplacement sélectionné (le triangle), mais dans ce cas il est nécessaire de mettre en œuvre toutes les infrastructures pour la sécurité des 450 enfants et la cohabitations de 25,000 résidents, c'est à dire les débarcadères et passage souterrain pour les piétons et vélos, éclairage public, etc.. (voir schéma page suivante),

b) Soit on profite du fait qu'il sera nécessaire de mettre en place des installations provisoires pour assurer la rentrée scolaire de 2014, car on sait que, dans les meilleurs conditions, les installations ne seront pas disponibles avant la fin de l'année 2014 ou début 2015 seulement. Alors on réalise des installations provisoires qui seront sollicitées un peu plus longtemps, ce qui donne le temps de trouver une solution qui tient compte de tous les aspects d'un plan d'urbanisme à élaborer, à savoir: les 2 futures écoles, les installations socioculturelles et sportives qui seront nécessaires à une ville de 25,000 habitants, le tout accompagné d'un plan de circulation qui correspond aux besoins.

